



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DES DEUX RIVES

BUREAU COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU 27 février 2026

L'an deux mille vingt six, le vingt sept février à seize heures trente, le Bureau Communautaire légalement convoqué par courrier du vingt février deux mille vingt six, s'est réuni dans les locaux de la Communauté de Communes des Deux Rives, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel BAYLET Président de la Communauté de Communes des Deux Rives.

2026BC7-5-2-20

OBJET : SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Etaient présents :

Messieurs BAYLET Jean Michel, TERRENNE Jean-Paul, DELACHOUX Jean-Paul, RENAUD Olivier, Madame Francine FILLATRE, DELFARIEL Eric, BENOIT Pascal, DOUSSON Bruno, RATTO Stéphan, Madame LE CORRE Christiane, DUPUY Jean, Madame MAERTEN Marie Bernard, MERIEL Guy et BOYER Serge.

Assistait à la réunion :

Mr BRAJOUX Pascal : Directeur Général des Services

Jean Paul TERRENNE a été désigné secrétaire de séance

La présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux et/ou d'un recours contentieux formé par les personnes pour lesquelles l'acte fait grief, dans les deux mois à partir de la notification de cette décision. Le recours doit être introduit auprès du tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa publication, en vertu de l'article R 421-54 du Code de la justice Administrative.
Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

2, RUE DU GÉNÉRAL VIDALOT 82403 VALENCE D'AGEN CEDEX

Tél. : 05.63.2992.00 – Fax : 05.63.2992.01

Site : <http://www.cc-deuxrives.fr>

Email : info@cc-deuxrives.fr



2026BC7-5-2-20

OBJET : SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Le Président soumet ci-après, les demandes de subvention dont il a été saisies :

A – RENOUELEMENT DE SUBVENTIONS :

AMICALE DU PERSONNEL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES DEUX RIVES

Renouvellement de la subvention de fonctionnement au titre de 2026 : 122 100 €

COMITE DES FÊTES DE MONTJOI

Renouvellement de la subvention pour l'organisation d'une « course de caisses à savon » le 31 mai 2026 avec épreuves de qualification pour les Championnats de France : 3 400 €

AMICALE DES SAPEURS POMPIERS DE DUNES

Renouvellement de la subvention pour l'organisation d'actions sociales pour l'ensemble des amicalistes au titre de l'année 2026 : 58 839 €

AMICALE DES SAPEURS POMPIERS DE VALENCE D'AGEN

Renouvellement de la subvention pour l'organisation d'actions sociales pour l'ensemble des amicalistes au titre de l'année 2026 : 82 920 €

CORFI 2 RIVES

Renouvellement de la subvention de fonctionnement au titre de l'année 2026 : 145 000 €

AIRAS CAP 2000

Renouvellement de la subvention de fonctionnement au titre de l'année 2026 : 120 000 €

AVICA

Renouvellement de la subvention pour l'organisation de divers concerts du « Piano Rose » en 2026 : 15 000 €

LA LYRE VALENCIENNE

Renouvellement de la subvention pour l'organisation de divers concerts en 2026 : 5 000 €

TOUT POUR LA MUSIQUE

Organisation du spectacle de chansons françaises sur la scène des abattoirs de Valence d'Agen le 6 juin 2026 : 5 000 €

LES TONTONS FONT LEUR CINÉMA : Renouvellement de la subvention pour l'organisation du festival 2026 « Étoiles & Vieilles Bobines d'Auvillar » : 2 000 €

PASSEUSES ET PASSEURS DE MOTS

Renouvellement de la subvention pour l'organisation de diverses animations de lecture à haute voix en 2026 : 3 000 €

LES VIEUX PISTONS

Renouvellement de la subvention pour l'organisation de la 12ème édition de rassemblement de vieilles mécaniques des Vieux Pistons du Brulhois les 18 et 19 juillet 2026 : 10 000 €

VALENCE D'AGEN ROLLER 2 RIVES

Renouvellement de la subvention pour l'organisation du Trophée des 3 Pistes (nouvelle formule) du 4 au 6 avril 2026 : 13 050 €

ENDURANCE ÉQUESTRE DU BAS QUERCY

Renouvellement de la subvention pour l'organisation des courses régionales d'endurance équestre du 17 mai et des courses nationales et internationales d'endurance équestre du 22 au 24 mai 2026 : 15 000 €

MOTO CLUB DE SAINT VINCENT

Renouvellement de la subvention pour l'organisation de la course de moto cross du 19 juillet 2026 : 3 000 €

UNION CYCLISTE ESPALAISIEENNE

Renouvellement de la subvention pour l'organisation d'une course cycliste UFOLEP à Valence d'Agen le 23 mai 2026 : 1 200 €

ASSOCIATION LA TEAM D'OMBE

Organisation d'un tournoi de rugby féminin le 4 juillet 2026 : 500 €

Le Président propose donc :

- d'approuver les versements de subventions pour les montants indiqués ci-dessus,
- de l'autoriser à conclure une convention avec l'Amicale du personnel de la CC2R, l'Amicale des sapeurs pompiers de Dunes et de Valence d'Agen, CORFI 2 RIVES et AIRAS CAP 2000 conformément à la règle applicable pour les subventions supérieures à 23 000 €.

LE BUREAU COMMUNAUTAIRE

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

DECIDE

- d'approuver les versements de subventions pour les montants indiqués ci-dessus,

- d'autoriser le Président à conclure une convention avec l'Amicale du personnel de la CC2R, l'Amicale des sapeurs pompiers de Dunes et de Valence d'Agen, CORFI 2 RIVES et AIRAS CAP 2000 conformément à la règle applicable pour les subventions supérieures à 23 000 €.

Fait à Valence d'Agen, le 27 février 2026
Au registre sont les signatures

Pour extrait conforme
A Valence d'Agen, le 3 mars 2026

Le secrétaire de séance désigné
Le Maire de DONZAC

Le Président de la Communauté de
Communes des Deux Rives



Jean Paul TERRENNE



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DES DEUX RIVES
Jean Michel BAYLET

Certifié exécutoire
Reçu en Préfecture le
Affiché sur le panneau des annonces légales le

09 MARS 2026

09 MARS 2026

AR Préfecture

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Identifiant unique de l'acte : 082-248200016-20260227-
2026BC7_5_2_20-DE

Numéro d'acte : 2026BC7_5_2_20

Date de décision : 27/02/2026

Nature : DELIBERATIONS

Code matière : 7-5-2-0-0 (Finances locales / Subventions /
attribuées)

Fichier acte : 2026BC7-5-2-20 SUBVENTIONS AUX
ASSOCIATIONS.pdf

2026BC7-5-2-20 CONVENTION AIRAS CAP
2000 2026.pdf

2026BC7-5-2-20 CONVENTION AMICALE
DES SAPEURS POMPIERS DUNES 2026.
pdf

Fichier(s) annexes(s) : 2026BC7-5-2-20 CONVENTION AMICALE
DES SAPEURS POMPIERS VALENCE
2026.pdf

2026BC7-5-2-20 CONVENTION AMICALE
DU PERSONNEL CC2R 2026.pdf

2026BC7-5-2-20 CONVENTION CORFI
2026.pdf

Collectivité émettrice : cc-des-deux-rives

Acte transmis par : Sophie PONTARINI

Date d'envoi de l'acte : 09/03/2026 14:31:30

Date de réception de l'AR : 09/03/2026 14:32:24